

Rapport de vérification

N° 065936161201 R 004

Référence client | 201005020035



Vérification périodique d'appareils et accessoires de levage

Entreprise | JLT GROUPE
RENT UP
ZI DE LA VIGNE AUX LOUPS
RUE GEORGES SAND
91160 LONGJUMEAU

Palans à poste fixe LIFTKET 250 kg

Adresse de facturation | JLT GROUPE
RENT UP
ZI DE LA VIGNE AUX LOUPS
RUE GEORGES SAND
91160 LONGJUMEAU

Lieu de vérification | JLT GROUPE
RENT UP
ZI DE LA VIGNE AUX LOUPS
RUE GEORGES SAND
91160 LONGJUMEAU

Périodicité | Annuelle

Dates de vérification | 02/01/2012

Représentant de l'entreprise |

Intervenant(s) DEKRA Inspection | MEHDI SAADI

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)



ACTIVITE EQT ESSONNE
ZAC DU BOIS CHALAND
10 / 12 RUE DU BOIS CHALAND
CE 2930
91029 EVRY CEDEX
Tél. : 01.60.77.82.57 - Fax : 01.60.77.82.49

SIRET : 43325083400879

DEKRA Inspection

S.A.S. au Capital Social de 7 925 600 € - Siren 433 250 834 RCS LIMOGES – APE 7120 B – N°TVA FR 44 433 250 834

Siège Social : Parc d'Activité de Limoges Sud Orange - 19 rue Stuart Mill - 87000 LIMOGES - Tél. +33 (0)5 55 58 44 45 Fax. +33 (0)5 55 06 12 80 - www.dekra-industrial.fr

Page 1/68

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA Inspection, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour obtenir des renseignements complémentaires ou fournir des informations susceptibles de modifier nos observations ou avis, vous voudrez bien adresser un courrier au responsable de l'agence dont l'adresse figure au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport. En cas de réponse non satisfaisante, vous pouvez vous adresser à notre direction qualité par courrier ou courriel : " michel.auger@dekra.com ".

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA Inspection ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS	5
---	----------

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS	7
---	----------

AVEC MANILLES	7
----------------------------	----------

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°05.....	7
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 21482.....	9
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 21472.....	11
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 21464.....	13
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 610381.....	15
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 408151.....	17
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 610361.....	19
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°72.....	21
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°20.....	23
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°73.....	25
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°52.....	27
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°40.....	29
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°18.....	31
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°45.....	33
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°31.....	35
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°32.....	37
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°58.....	39
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°75.....	41
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°62.....	43
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°76.....	45
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°68.....	47

AVEC CROCHETS.....	49
---------------------------	-----------

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°26.....	49
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°29.....	51
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°06.....	53
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°23.....	55
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°07.....	57
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°11.....	59
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°31.....	61
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°24.....	63
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°25.....	65
Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°45.....	67

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
----	-------------------	-------------	------

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

AVEC MANILLES

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°72

1	Poste(s) de travail : Energie(s)	Câble électrique légèrement endommagé	22
----------	----------------------------------	---------------------------------------	----

AVEC CROCHETS

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°06

2	Poste(s) de travail : Energie(s)	Gaine du câble électrique non protégée	54
----------	----------------------------------	--	----

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°31

3	Poste(s) de travail : Energie(s)	Cache d'insertion câble électrique à refixer	62
----------	----------------------------------	--	----

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

AVEC MANILLES

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°05

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : B1.1/00B
 Numéro de série : 21456
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION : LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 02/01/2012

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Freins

Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 21482

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : B1.1/00B
 Numéro de série : 21482
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 21472

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : B1.1/00B
 Numéro de série : 21472
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 21464

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : B1.1/00B
 Numéro de série : 21464
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 610381

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : B1.1/00B
 Numéro de série : 610381
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 408151

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : B1.1/00B
 Numéro de série : 408151
 Année de mise en service à l'état neuf : 2004

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN 610361

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : 610361
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°72

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°72
 Année de mise en service à l'état neuf : 2004

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Équipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Équipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.

- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Energie(s) **1**

OBSERVATIONS**1**

Câble électrique légèrement endommagé

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°20**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°20
 Année de mise en service à l'état neuf : 2004

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
 - Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
 - Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
 - Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
 - Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 02/01/2012

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Freins

Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°73

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°73
 Année de mise en service à l'état neuf : 2004

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°52

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°52
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°40

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°40
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°18

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°18
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°45

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°45
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°31

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°31
 Année de mise en service à l'état neuf : 2004

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°32

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°32
 Année de mise en service à l'état neuf : 2004

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°58

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°58
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°75

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°75
 Année de mise en service à l'état neuf : 2004

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°62

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°62
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°76

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°76
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
En date du 02/01/2012	Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°68

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°68
 Année de mise en service à l'état neuf : 2006

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC MANILLES**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°26

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°26
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 02/01/2012

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Freins

Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°29

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°29
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°06

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°06
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Équipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Équipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Energie(s) **2**

OBSERVATIONS

2 Gaine du cable électrique non protégée

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°23

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°23
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°07**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°07
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 02/01/2012

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Freins

Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°11**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°11
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 02/01/2012

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Freins

Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°31

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°31
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012
Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Energie(s) **3**

OBSERVATIONS**3**

Cache d'insertion cable électrique à refixer

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°24**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°24
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 02/01/2012

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Freins

Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°25

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°25
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION
En date du 02/01/2012 Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 Freins
 Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Vérification générale : Palan à poste fixe 250 kg HOFFMANN n°45**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe
 Charge maximale d'utilisation : 250 kg
 Type : MB1.1/20B
 Numéro de série : n°45
 Année de mise en service à l'état neuf : 2009

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	250 kg	250 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 02/01/2012

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m

DESCRIPTION :

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Crochet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Freins

Lim. de couple

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage	12	4	

OBSERVATIONS _____

AVEC CROCHETS**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____